

Préambule

La crise sanitaire a conduit tous les professionnels à s'adapter et à composer avec des modalités d'organisation inédites, notamment le télétravail largement déployé dans un contexte très contraint.

Le télétravail, de quoi parlons-nous ?

Le télétravail ordinaire consiste à travailler volontairement et avec l'accord de l'employeur, hors des locaux de l'entreprise, à son domicile ou sur un autre site. L'Arseaa a mené une expérimentation de télétravail.

Le télétravail contraint en période de confinement : dans la situation de crise COVID-19, en mars 2020 le passage en télétravail a été quasiment instantané en raison des mesures gouvernementales de confinement. Nous parlons alors de télétravail « contraint », à temps plein, sans retour régulier au bureau, pratiqué à domicile dans un environnement familial (conjoint en télétravail, enfants suivant leurs cours à distance...), ou seul(e).

Quel retour d'expérience du télétravail contraint pendant le 1^{er} confinement ?

L'Arseaa s'engage dans une démarche évaluative en réalisant une consultation, via un questionnaire, auprès de l'ensemble de sa communauté professionnelle. Le télétravail durant la crise sanitaire a eu un impact sur l'ensemble de nos organisations, aussi que vous ayez télétravaillé ou non lors du 1^{er} confinement, ce questionnaire s'adresse à vous.

Il porte sur :

- l'environnement de travail
- les activités et la charge de travail
- l'organisation et les relations de travail



UN PROJET pour que l'expérience individuelle et la prise de recul collective contribuent au développement de la dynamique associative.



UN OBJECTIF : recueillir votre vécu professionnel pour enrichir la réflexion associative sur le télétravail.



UNE DÉMARCHÉ complémentaire à nos précédentes évaluations sur le télétravail.

Une réflexion initiée au sein de la Commission Egalité Professionnelle

Dans le cadre de ses missions, la Commission Egalité Professionnelle a défini les modalités méthodologiques de cette démarche. Des personnes ressources ont également été associées à ce travail. La commission a élaboré le questionnaire qui s'adresse à tous les salariés de l'Association. ➡ **RDV au verso**



Quel retour
d'expérience du
télétravail contraint
en période de
confinement ?



UNE DÉMARCHE EN 2 ÉTAPES

1

La consultation de tous les professionnels de l'Arseaa avec un questionnaire
Mode d'emploi

J'AI TÉLÉTRAVAILLÉ PENDANT LE 1^{er} CONFINEMENT

OUI

NON

JE PEUX REpondre AU QUESTIONNAIRE

Je veux participer

ANONYME

Je ne veux pas participer

C'EST SIMPLE ! 10 min



Répondez directement au questionnaire en ligne.



Cela fonctionne aussi avec votre Smartphone.



Une version papier est disponible auprès de votre responsable.

→ Déposez le questionnaire dans une enveloppe au secrétariat de votre établissement.

La Commission Egalité Professionnelle reçoit tous les questionnaires

Les résultats seront adressés à tous les professionnels de l'Association par mail sur leur messagerie professionnelle

DATE LIMITE

4 décembre 2020 – 17h

2

Des groupes de travail thématiques associatifs

Des temps de réflexion collective compléteront les retours individuels et viendront enrichir le retour d'expérience grâce aux éléments capitalisés issus des questionnaires.
Parmi les thèmes envisagés : management à distance, santé et bien-être au travail...